

NOYAU VILLAGEOIS ET MURALE

PROCÉDURE	
1) Compléter le présent formulaire; 2) Joindre tous les documents requis en lien avec la demande (voir verso); 3) Déposer votre demande au Service de l'urbanisme et de l'environnement à l'hôtel de ville ou par courriel; 4) Acquitter les frais applicables lors de l'émission du permis (voir verso).	
EMPLACEMENT DE L'INTERVENTION	
N° de lot(s) affectés	N° de lot projeté
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE	
Nom et prénom du demandeur	
Adresse postale	Code postal
Ville	
N° Cellulaire	N° Téléphone autre
Courriel	
Le demandeur est le propriétaire* : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	*Si non : JOINDRE UNE PROCURATION
DESCRIPTION DE L'INTERVENTION	
Type(s) d'intervention(s)	<input type="checkbox"/> Murale <input type="checkbox"/> Construction ou reconstruction d'un bâtiment principal <input type="checkbox"/> Agrandissement d'un bâtiment principal dont les travaux s'effectuent sur une façade située dans une cour adjacente à une rue <input type="checkbox"/> Rénovation extérieure d'un bâtiment principal dont les travaux s'effectuent sur une façade située dans une cour adjacente à une rue et qui affectent les composantes suivantes (<i>cochez et détaillez les éléments affectés par les travaux</i>) : <input type="checkbox"/> Toiture (modification de la forme, des matériaux et de la couleur) : _____ <input type="checkbox"/> Mur extérieur (modification de la forme, des matériaux et de la couleur) : _____ <input type="checkbox"/> Ouvertures (modification de la forme, des dimensions, de l'apparence et de la couleur) : _____ <input type="checkbox"/> Ornementation (modification de la forme, de l'apparence, des matériaux et de la couleur de toute corniche, imposte, linteau, persienne, volet, colonne ouvragée, boiserie ornementale, cadrage, parapet, etc.) : _____ <input type="checkbox"/> Construction accessoire attenante (modification de la forme, des dimensions, de l'apparence, des matériaux et de la couleur de toute galerie, balcon, perron, avant-toit, marquise, auvent, escalier, rampe et appareil d'élévation et véranda) : _____

EXÉCUTANT DES TRAVAUX	
<input type="checkbox"/> Entrepreneur (Si coché, remplir la section ci-dessous)	<input type="checkbox"/> Auto-construction
Nom de l'entreprise	N° Téléphone de l'entreprise
Adresse de l'entreprise	
N° de licence RBQ	Responsable des travaux
DOCUMENTS REQUIS ET EXIGENCES DIVERSES	
<p>Les documents exigés peuvent varier selon le type de projet. Il est possible que d'autres documents ou renseignements supplémentaires vous soient exigés lors de l'analyse du dossier. La demande doit être soumise en une (1) copie papier et en format numérique (PDF).</p>	
<input type="checkbox"/> Des photographies récentes , prises dans les 3 derniers mois précédents le dépôt de la demande, des bâtiments et constructions existantes sur le site et ceux situés sur les terrains environnants afin d'obtenir une image globale du secteur dans lequel l'intervention s'insère. En l'absence de bâtiments ou de constructions, les photographies doivent illustrer l'environnement naturel du site ;	
<input type="checkbox"/> Une illustration à l'échelle de l'intervention projetée à l'aide d'une ou plusieurs perspectives visuelles (minimalement à partir de la rue) ;	
<input type="checkbox"/> Plans de la construction projetée incluant, de manière non limitative, les dimensions (hauteur, largeur et profondeur), la superficie, la superficie de plancher, les matériaux et les saillies. <ul style="list-style-type: none"> • <i>Lorsque l'auteur des plans n'est pas un technologue, un architecte ou un ingénieur, le requérant ou l'auteur des plans doit joindre une lettre signée attestant que les plans soumis sont conformes aux codes en vigueur en vertu de la Loi sur le bâtiment (RLRQ, c. B-1.1) ;</i> 	
<input type="checkbox"/> Les détails de l'architecture et les élévations de la construction en couleur (toutes les façades) ;	
<input type="checkbox"/> Les détails des matériaux de revêtement extérieur et les couleurs, incluant les échantillons ;	
<input type="checkbox"/> Un plan projet d'implantation réalisé et signé par un arpenteur-géomètre illustrant les limites du terrain, les constructions existantes et projetées ainsi que l'espace de stationnement. Le plan doit indiquer les normes d'implantation applicables (marge de recul, distance, superficie), les servitudes et tout autre élément ayant un impact sur l'évaluation de la conformité (ex. : localisation des arbres, pourcentage d'espaces naturels, etc.) ;	
<input type="checkbox"/> Un plan illustrant les espaces naturels à préserver et leur superficie, les arbres à abattre et les superficies à déboiser ;	
<input type="checkbox"/> Une illustration à l'échelle de l'œuvre d'art projeté incluant sa projection sur le bâtiment;	
<input type="checkbox"/> Un texte argumentaire visant à démontrer l'atteinte des objectifs et des critères énoncés et applicables à l'intervention ;	
COÛT DE LA DEMANDE	
PIIA Noyau villageois et murale	200 \$
OBJECTIFS POURSUIVIS	
<input type="checkbox"/> Favoriser une intervention qui contribue à l'ambiance villageoise du noyau de Morin-Heights ;	
<input type="checkbox"/> Développer une proposition architecturale de qualité adaptée au noyau villageois ;	
<input type="checkbox"/> Proposer une œuvre artistique qui contribue au milieu de vie de Morin-Heights	
CRITÈRES D'ÉVALUATION	
<p>Pour l'évaluation de l'atteinte des objectifs poursuivis, les critères d'évaluation suivants s'appliquent selon le contexte :</p>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. L'implantation est planifiée de manière à assurer la continuité de la trame bâtie existante et à respecter un alignement cohérent avec les bâtiments situés à proximité ; 2. Le volume proposé est proportionnel aux volumes des propriétés adjacentes dont la vocation est similaire et les niveaux de plancher s'alignent avec ceux des bâtiments adjacents ; 3. L'ensemble architectural forme un tout cohérent et harmonieux ; 4. Pour un bâtiment commercial ou public, la fenestration en façade avant est généreuse contribuant à l'animation du noyau villageois ; 5. Un traitement uniforme des matériaux de revêtement sur l'ensemble des façades est favorisé, tout en limitant le nombre de matériaux ; 	

Suite

6. Les détails architecturaux et les couleurs proposées contribuent à un ensemble cohérent et harmonieux ;
7. Les équipements d'éclairage du bâtiment sont discrets et contribuent à une ambiance chaleureuse du noyau villageois ;
8. Les équipements mécaniques et de climatisation sont localisés en cour arrière. Dans le cas contraire, ils sont dissimulés par un écran ou des végétaux ;
9. Pour un bâtiment commercial ou public, la composition architecturale intègre adéquatement le ou les espaces dédiés aux enseignes.
10. L'agrandissement, selon le contexte, s'inscrit dans un prolongement évident du corps principal tant au niveau de la forme, des matériaux et des couleurs ou est traité comme une annexe du corps principal. Dans ce dernier cas, l'annexe est située en retrait du corps principal et peut présenter une forme, des matériaux et des couleurs différentes. Le traitement architectural de l'annexe ne doit pas avoir pour effet de lui donner une importance plus grande que celle du corps principal;
11. L'ensemble architectural résultant de l'intervention forme un tout cohérent et harmonieux;
12. Les ajouts n'ont pas pour effet de déséquilibrer la composition architecturale ;
13. Les couleurs et les matériaux sélectionnés contribuent au maintien, voire au rehaussement, de la qualité architecturale du bâtiment ;
14. Les modifications ponctuelles ou partielles sont à éviter. Minimale, elles sont proposées sur l'ensemble d'une façade (ex. : remplacement de fenêtre, modification du parement extérieur, etc.).
15. Le contenu de la murale s'inspire de l'histoire de Morin-Heights, de sa communauté ou d'un lieu, d'un événement ou d'un élément d'intérêt pour le milieu ;
16. Le contenu de la murale est en harmonie avec le milieu paysager et bâti ;
17. Le projet de murale est visuellement accessible au public à partir du domaine public ;
18. Le projet de murale contribue à l'embellissement du milieu dans lequel il s'insère.

IMPORTANT

Veuillez prendre note qu'une demande incomplète peut retarder l'émission du permis. L'inspecteur traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document, devis, rapport ou plan lui permettant de s'assurer de la conformité de la demande.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné déclare également avoir pris connaissance de la procédure et de la réglementation municipale applicable et présentement en vigueur.

Signature du demandeur

Date (JJ/MM/AAAA)